Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213501356-20251127-08062025-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2025

Date de convocation : 21 novembre 2025
Date d'affichage de l'ordre du jour : 21 novembre 2025

Nombre de conseillers :
en exercice : 17
présents : 15
votants : 17

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept novembre, à vingt heures quinze minutes, le Conseil municipal de la commune d'Irodouër étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur LE BOUQUIN Mickaël, Maire.

Étaient présents : M. Mickaël LE BOUQUIN, M. Thomas LE MONS, Mme Charlotte FAILLÉ, M. Bruno CARTIER, M. Fabrice BIZETTE, Mme Marie Yvonne LESVIER, M. Frédéric TEXIER, M. Wilfried LE ROUZÈS, Mme Marie-Laure PEZZOLA, Mme Laëtitia DELAHAYE, M. François GAUTIER, Mme Vanessa JUSSIENNE, M. Benoît DASSÉ, M. Cédric ALIX, Mme Anaëlle GOUGEON.

Étaient représentés : Mme Marie CARESMEL par M. Fabrice BIZETTE.
M. Alain BUISSON par Mme Marie-Laure PEZZOLA.

Était excusé : /

Le Conseil municipal a choisi Madame Vanessa JUSSIENNE comme secrétaire.

Délibération n° 08-06-2025
Objet : Annule et remplace la délibération n°07-01-2025 décision modificative numéro 2

Cette délibération annule et remplace la délibération n°07-01-2025 du 9 octobre 2025.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le budget adopté doit faire l'objet d'une modification. Le but étant d'allouer des crédits en provision pour créances douteuses. Ces créances sont des titres non recouvrés, le montant s'élève à 387.23 euros. Il convient donc de procéder à une décision modificative sur le budget principal afin d'ouvrir les crédits nécessaires :

Fonctionnement	
Dépenses	Dépenses
Chapitre 68 : Dotations aux provisions et dépréciations 681 : Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Montant : + 387.23	Chapitre 66 : Charges financières 66111 : Intérêts réglés à l'échéance Montant : - 387.23

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :
APPROUVE la décision modificative n°2 du budget principal 2025 suivante :

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-213501356-20251127-08062025-DE

Fonctionnement	
Dépenses	Dépenses
Chapitre 68 : Dotations aux provisions et dépréciations 681 : Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Montant : + 387.23	Chapitre 66 : Charges financières 66111 : Intérêts réglés à l'échéance Montant : - 387.23

Pour extrait certifié conforme,
Signé, Le Maire,
Mickaël LE BOUQUIN.